

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

106^{ème} Session du Conseil de l'OIM

***Déclaration de Monsieur Mohamed AUAJJAR
Ambassadeur, Représentant Permanent
Du Royaume du Maroc***

Genève, 24 novembre 2015

Monsieur le Président
Monsieur le Directeur Général

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de la délégation marocaine, pour votre élection à la présidence du bureau du Conseil et vous assurer du soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre mandat. Mes félicitations vont, également, à S.E. l'Ambassadeur du Ghana qui a assuré avec succès la présidence du Conseil durant l'année 2014.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant de l'Ethiopie au nom du Groupe africain.

Ma délégation accueille favorablement le rapport du Directeur Général présenté au titre du point 7 de l'ordre du jour de la session.

Monsieur le président

La 106^{ème} session du Conseil de l'OIM se tient dans une conjoncture particulière caractérisée par les turbulences politiques et sociales aggravées par la récurrence d'actes de violence meurtrière et le déplacement massif des populations.

Ces menaces de taille constituent un défi réel à l'action de la Communauté Internationale visant à alléger les souffrances des populations migrantes et à leur garantir la protection et l'assistance nécessaires.

Les travaux de cette session permettent d'offrir l'opportunité de dresser le bilan des actions de la Communauté Internationale sur les questions prioritaires de la migration ainsi que les défis et les contraintes qui compromettent cette action collective.

La Méditerranée a été au cours de cette année le théâtre de déplacements massifs de milliers de migrants qui ont fui leurs pays à cause des conflits meurtriers, de l'impact des changements climatiques, de la pauvreté, de la discrimination raciale ou ethnique et de la marginalisation et l'exclusion sociale.

Les chiffres alarmants de près de 3000 personnes ayant perdu la vie en méditerranée en 2015 en quête de paix, de sécurité et de dignité interpellent notre conscience collective et notre devoir d'agir.

La Communauté Internationale est appelée à redoubler d'effort en vue de garantir une protection adéquate aux migrants et une prise en charge optimale de leurs besoins humanitaires, notamment, en matière d'accueil, d'enregistrement et d'amélioration des procédures d'asile.

Monsieur le Président

Ma délégation se félicite des efforts louables traduisant l'engagement actif l'OIM dans certains domaines d'importance majeure, notamment, en matière de promotion de la femme, de l'égalité du genre, de la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que la prévention de l'exploitation et des abus sexuels dont pâtissent les couches les plus vulnérables des migrants, notamment, les femmes et les enfants.

La réalisation pleine et effective des objectifs d'une migration humaine, ordonnée et sans danger, demeure largement tributaire de la lutte contre les méfaits de ces fléaux.

Ma délégation voudrait, également, louer l'esprit de coopération et de partenariat de l'OIM avec les gouvernements, les organisations internationales, les composantes de la société civile ainsi que les donateurs multilatéraux et privés en matière de renforcement des processus consultatifs régionaux sur la migration et le développement ainsi que son engagement dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Dialogue de Haut niveau sur la migration et le développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ma délégation voudrait, également, saluer l'action de l'OIM en matière de promotion du respect des droits des migrants en conformité avec les dispositions des instruments internationaux, en leur permettant un accès équitable aux services sociaux de base et aux opportunités de travail. Ma délégation salue, également, les initiatives de formation et de renforcement de capacités nationales mises en place par l'OIM en matière d'harmonisation des législations nationales avec les dispositions des instruments internationaux en la matière.

Monsieur le Président

Dans le cadre de sa coopération avec les pays africains d'origine de la migration, le Royaume du Maroc avait organisé, conjointement avec le Royaume d'Espagne, les 15 et 16 juin 2015 à Rabat, une réunion thématique du Processus de Rabat, sur l'Asile et la Protection Internationale.

Cette réunion avait pour objectif de discuter des voies et moyens susceptibles de renforcer les systèmes nationaux de protection en vue d'une meilleure coopération au sein de la région du Processus de Rabat.

Fort de sa tradition ancestrale de terre d'accueil, le Maroc a lancé en septembre 2013, une nouvelle politique migratoire fondée sur une approche humanitaire, conforme à ses engagements internationaux, et respectueuse des droits fondamentaux des immigrés.

Une vaste opération de régularisation des migrants en situation irrégulière, a été lancée officiellement par le Maroc, en novembre 2013, et s'est déroulée tout au long de l'année 2014.

A ce jour, 18694 demandes ont été acceptées sur un total de 27643 demandes déposées. Sur les 18694 demandes 6735 cas ont été régularisés.

Cette nouvelle politique migratoire lancée par le Maroc ambitionne de mettre en place un plan d'intégration des migrants et des réfugiés, en particulier les personnes vulnérables, en leur permettant de jouir de manière optimale des droits civils, politiques, économiques et socioculturel, au même titre que les citoyens nationaux.

En concrétisation de la nouvelle politique migratoire nationale, une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a été élaborée, dans le cadre d'une approche humaniste globale de respect des droits de l'Homme, de coopération multilatérale renouvée et de responsabilité partagée.

L'objectif majeur de cette stratégie est d'assurer une intégration sociale réussie des migrants et réfugiés au Maroc, et ce, en concertation avec les Départements et institutions publiques concernés par la dimension migratoire.

L'année 2014 a été marquée, également, par la révision et la mise à niveau des lois régissant l'immigration, l'asile et la traite des êtres humains. A cet égard, ma délégation salue l'engagement de l'OIM et ses efforts d'accompagnement du Maroc dans la révision de la loi sur la migration.

Monsieur le Président

Convaincu que la mobilité humaine constitue un vecteur important du développement, de la croissance et de la création des richesses, la question de la migration devrait être accordée toute l'importance qu'elle mérite dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Royaume du Maroc appelle en faveur d'une mobilisation internationale coordonnée et soutenue en faveur des migrants à travers une coopération renouvée entre les pays d'origine, de transit et de destination, qui devrait préparer l'avènement d'un ordre international solidaire et plus compatissant en leur faveur.

Enfin, permettez moi, Monsieur le Président de rendre un vibrant hommage à Monsieur le Directeur Général, l'Ambassadeur William Lacy Swing et de lui réitérer le soutien indéfectible de mon pays dans l'accomplissement de son mandat à la tête de l'OIM.